



Prendre l'avion sous contrôle judiciaire

Par **Satoru99**, le **05/07/2023** à **15:34**

Bonjour à tous,

Actuellement sous contrôle judiciaire en attente de mon jugement. Je me demandais si je peux prendre l'avion pour voyager ? Je précise que sur mon ordonnance il n'est pas marqué que je suis interdit de quitter le territoire. Il est seulement stipulé que je dois domicilié à une adresse précise et que j'ai obligation de suivre une formation ou travailler.

Merci d'avance pour vos réponses